

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

Transports

Ecole nationale de l'aviation civile

Décision ENAC/DG n° 2020-1924 du 23 mars 2020

portant report de la sélection du cycle préparatoire ATPL

Le directeur général de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 11 ;

Vu le décret du 27 novembre 2017 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 modifié portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu la délibération n°133.6 du 8 novembre 2016 modifiée, portant création du cycle préparatoire ATPL,

Décide :

Article 1

La sélection 2020 relative au cycle préparatoire ATPL organisée par l'ENAC dans le cadre de la délibération n° 133.6 du 8 novembre 2016 susvisée est reportée à une date ultérieure.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait le 23 mars 2020

Le directeur général de l'ENAC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Chansou', with a stylized flourish above the name.

Olivier CHANSOU